



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024
Version avril 2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. [...]

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate Habitable Translac

Club de Voile de Tarn et Garonne

Grade 5B ; dimanche 06 avril 2025 ; Saint Nicolas de la Grave (82)

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le *jour de la régata devant la voilerue du CVTG à proximité de la cale de mise à l'eau*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C ou D* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *6ème* catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu par le règlement général de police en eaux intérieures abritées.

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap d'un coefficient minimum de 0 et de déplacement inférieur à 2 tonnes.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à cvtg82@gmail.com jusqu'à la veille de la régates et s'inscrire au club le matin de la régates.

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://framaforms.org/cvtg-regate-translac-2025-1725917181>.

- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

- 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *jusqu'à 10h30 le jour de la régates*.

- 4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *20 bateaux maximum*.

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription |
|---------------|-----------------------------|
| <i>Osiris</i> | <i>Inscription gratuite</i> |

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

| Date | De | À |
|------------------------------|-------------|--------------|
| <i>Le jour de la régates</i> | <i>9h00</i> | <i>10h30</i> |

- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

le jour de la régates, de 9h à 10h30

8.3 Jours de course :

| | |
|------------|--------|
| Date | Osiris |
| 06/04/2026 | Course |

8.4 Nombre de courses :

| Classe | Nombre | Courses par jour | Maximum par jour |
|--------|-----------|------------------|------------------|
| Osiris | Jusqu'à 6 | < nombre > | 6 |

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h**.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h**.

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat **de jauge** valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement **le jour de la course** à partir de **10h**.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré : *équipement individuel de flottabilité ou combinaison de protection, moyen mobile de lutte contre l'incendie, dispositif d'assèchement, dispositif permettant le remorquage et l'amarrage.*

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

11 **LIEU**

11.1 L'Annexe à l'AC **Zone de course** » fournit le plan du lieu de l'épreuve et l'emplacement de la zone de course.

12 **LES PARCOURS**

parcours construit d'environ un mille ; le nombre de tours varie selon les conditions météorologiques.

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **un pavillon (à voir avec le club sur place)**.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMES

Les bateaux doivent utiliser le ponton du club ou le ponton nord de la cale lors de la mise à l'eau et la sortie de l'eau.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *prix en nature*.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le CVTG par mail cvtg82@gmail.com*.

ANNEXE ZONE DE COURSE

